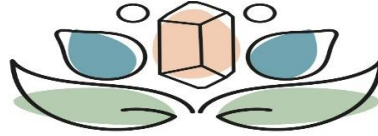


Charte D'engagement Mutuel



Mine R'Eau en lumière

La prise en charge de votre problématique va impliquer une relation de confiance entre vous et moi.

Afin que cette relation puisse s'instaurer, il m'a paru important d'établir cette charte d'engagement mutuel. Elle permettra d'avoir une base commune rassurante.



Tout d'abord :

Nous nous devons l'un envers l'autre :

Respect, honnêteté, liberté d'engagement au sein d'une relation d'adulte à d'adulte.



De mon côté :

Je m'engage à vous garantir de tout mettre en œuvre pour vous procurer une prestation de qualité.

- ❖ Cela passe par les valeurs telles que : la confidentialité et la neutralité.
- ❖ Être dans une posture de thérapeute accompagnante (et non dans le jugement).
- ❖ En tant que thérapeute, j'ai une obligation de moyens mais pas de résultats.
- ❖ Les moyens mis en œuvre pour y parvenir sont : les formations et certifications de qualités que j'ai obtenu.

- ❖ La participation à des supervisions (analyse de la pratique professionnelle, qui sont primordiales en tant que thérapeute),
 - ❖ Reconnaître la limite de mes compétences,
 - ❖ Continuer à me former dans les années à venir.

De votre côté je vous demande :

- ❖ De bien avoir lu et accepté les conditions générales de vente (Vous y trouverez l'intégralité des informations importantes).
 - ❖ Être responsable et acteur de votre prise en charge,
 - ❖ Assumer vos choix et leurs conséquences.
- ❖ Il n'appartient qu'à vous de vous impliquer pour vous approprier et intégrer les bénéfices du soin de lithothérapie reçu et de poursuivre le cheminement vers le mieux être que vous avez entrepris en venant me voir.
- ❖ Respecter les conseils et conditions d'utilisation des minéraux que je pourrai vous donner après une séance de lithothérapie.

Je rappelle encore une fois ici que :

La lithothérapie ne se substitue et ne remplace aucunement un traitement, un suivi, un avis médical et/ ou psychologique ou psychiatrique le cas échéant.

Si vous avez un traitement en cours, vous ne devez pas l'interrompre au profit de la lithothérapie.

 Après la séance :

Ce que je peux vous préconiser (partie renseignée une fois la séance terminée) :

Première date :

Premières signatures (manuscrite en cas de soin en présentiel, électronique en cas de soin à distance ou à distance différé) :

Client

Mine R'Eau en Lumière

Deuxième date :

Seconde signature (qui valide la partie intitulée : « Après la séance »)

Client

Mine R'Eau en Lumière

Je vous remercie d'avoir choisi Mine R'Eau en Lumière et vous souhaite le meilleur !